

NATIONS UNIES

Assemblée générale



QUARANTE-HUITIEME SESSION

Documents officiels

DEUXIEME COMMISSION
7e séance
tenue le
mardi 12 octobre 1993
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 7e SEANCE

Président : M. MONGBE (Bénin)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/48/SR.7
17 décembre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 h 5.

DEBAT GENERAL (suite)

1. M. LUEDIG (Estonie) dit que le projet d'agenda pour le développement devrait non seulement traiter des fonctions du système des Nations Unies mais encore des grandes orientations du développement, des mouvements de capitaux internationaux et de la reconversion à des fins pacifiques de l'industrie internationale des armes et des munitions.
2. La libre circulation des capitaux à travers les marchés financiers internationaux a, dans certains cas, empêché certains Etats Membres d'évaluer et de contrôler l'impact brutal de mouvements massifs de capitaux. Les directives de l'agenda pour le développement en matière de capitaux internationaux devraient encourager l'accès aux fonds tout en favorisant la stabilité financière internationale. Il faudrait prendre des mesures pour empêcher une nouvelle poussée d'exploitation néocolonialiste financière sous couleur de libre entreprise.
3. L'agenda pour le développement devrait compléter, renouveler et renforcer les principes de développement durable qui figurent dans Action 21. Il conviendrait d'adopter une approche intégrée pour encourager le système financier mondial à donner à chaque pays un égal accès, à un coût raisonnable, aux moyens financiers nécessaires à l'exécution des programmes et des projets de développement durable.
4. La reconversion des arsenaux internationaux à une production civile est une tâche énorme, mais on peut en attendre des avantages considérables à long terme. Il faudrait que les capitaux, le temps et les talents actuellement gaspillés dans la conception et la fabrication d'armes aillent à des programmes et des projets de développement durable. Tant que l'industrie des armements se soustraira à la reconversion, cet important secteur de l'économie mondiale sera un frein à la reprise économique internationale. La Commission devrait formuler des directives économiques et sociales et promouvoir une assistance technique favorisant les solutions de rechange à la fabrication des armes.
5. La délégation estonienne est fermement convaincue que la Commission devrait officiellement coordonner plus étroitement certaines de ses activités à l'effort de restructuration en cours à la Cinquième Commission. Les mécanismes nouveaux et prévus ne rendant compte qu'à la Cinquième Commission devraient permettre à la Deuxième Commission de mieux comprendre le fonctionnement et l'utilité des organismes, programmes et projets qui lui font rapport. Pour rendre ses travaux plus responsables, plus utiles et mieux coordonnés, la Commission devrait se concerter avec d'autres commissions, ce qui lui permettrait de mieux évaluer l'impact de ses travaux, de regrouper plusieurs points figurant à son ordre du jour, de réduire la durée de ses débats officiels, et par là même de mener une action plus attentive aux détails et plus pragmatique. Pour ce faire, la Commission devrait, dans les résolutions qu'elle adoptera à la présente session, recommander la création de mécanismes rigoureux d'évaluation des résultats. Ces mécanismes lui permettront de coordonner ses travaux avec ceux du Secrétariat et d'être par là même moins tributaire de rapports oraux et écrits longs et vagues.

(M. Luedig, Estonie)

6. La délégation estonienne est favorable à l'effort de restructuration de la Deuxième Commission et des organes qui lui font rapport. Elle appuie également l'établissement d'organes directement plus restreints, pourvu que des rapports plus utiles et pleinement objectifs soient exigés de la part des organismes, programmes et projets. Tous les Etats Membres intéressés devraient pouvoir prendre connaissance de tels rapports.

7. Pour la délégation estonienne, les bureaux provisoires visent un objectif qui n'est pas politique, celui de réduire les coûts tout en améliorant les communications entre les pays dans lesquels ils sont établis et le système des Nations Unies, aussi craint-elle qu'avec l'abandon de ces bureaux provisoires, l'Organisation n'en revienne à la pratique de l'envoi de missions d'enquête fort coûteuses.

8. M. SHREIM (Observateur de la Palestine) dit que la signature de la Déclaration de principes sur les arrangements intérimaires d'autonomie entre le Gouvernement israélien et l'Organisation de libération de la Palestine marque un premier pas en avant vers l'instauration d'une paix juste et globale au Moyen-Orient. Cette déclaration ne répond pas complètement aux ambitions et aux aspirations du peuple palestinien dont elle reconnaît toutefois les droits légitimes et le seul représentant, à savoir l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). L'élément le plus important de cet accord est l'affirmation selon laquelle une paix globale reposera sur l'application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Cet accord donnera au peuple palestinien le plein contrôle sur tous les aspects de ses propres affaires et, pendant la période intérimaire, permettra le retour de tous les Palestiniens déplacés en 1967.

9. Dans l'avenir immédiat, les grands problèmes auxquels va se heurter le peuple Palestinien seront le développement économique et la mise en place d'institutions. On ne saurait trop insister sur le caractère urgent d'une action internationale concertée et bien coordonnée pour inverser la dégradation économique et sociale, notamment à Gaza. Les nombreuses années de lutte sous l'occupation se sont traduites par une grave détérioration des institutions nationales palestiniennes qui sont par là même peu aptes à faire face aux difficultés qui s'annoncent. De surcroît, la longue occupation s'est traduite par un profond déclin de l'économie palestinienne.

10. La délégation palestinienne se félicite de la tenue de la Conférence de soutien à la paix au Moyen-Orient qui a eu lieu le 1er octobre 1993 à Washington et se réjouit de l'application rapide des décisions qui ont été prises. Le programme de développement palestinien qu'a récemment introduit l'OLP, devrait être le point de départ d'une action concertée de la communauté internationale. A cet égard il conviendrait d'accorder la priorité aux problèmes complexes auxquels est en proie la bande de Gaza. Formuler des plans de création d'emplois immédiats, développer l'infrastructure, fournir une assistance technique pour appuyer les efforts en vue de créer un système efficace de services publics et de mieux mettre en valeur et servir les ressources humaines, voilà, entre autres, quelques moyens de répondre aux nombreux besoins du peuple palestinien.

(M. Shreim)

11. Au stade actuel, l'Organisation des Nations Unies a un important rôle à jouer, tant dans le processus de paix que dans une aide au peuple palestinien. La délégation palestinienne se félicite que le Secrétaire général ait créé un groupe de travail de haut niveau immédiatement après la signature de la Déclaration de principes et l'envoi de la mission à Tunis et dans le territoire occupé pour y rencontrer les dirigeants palestiniens et examiner comment l'Organisation des Nations Unies pourrait contribuer à la mise en oeuvre de l'accord.

12. M. BOUCHER (Banque mondiale) dit que la Banque mondiale a pris un certain nombre de mesures capitales pour satisfaire la demande croissante des pays en développement membres. Consciente de l'immense tâche à laquelle sont confrontés les pays à économie en transition, la Banque mondiale a réagi rapidement pour adapter son organigramme et renforcer ses capacités techniques pour répondre pleinement aux besoins des nouveaux pays membres, sans pour autant réduire son assistance aux anciens membres, notamment aux pays les plus pauvres. Au cours de ces deux dernières années, plus de 20 nouveaux membres sont devenus membres de la Banque mondiale.

13. En Afrique du Sud, la Banque mondiale a analysé, en étroite collaboration avec toutes les parties, les besoins de développement les plus urgents du pays. Etant donné les constants progrès sur le front politique et la levée de la plupart des sanctions économiques, la Banque mondiale est bien placée pour lancer le moment venu un important programme d'assistance en vue d'accélérer le développement d'une Afrique du Sud démocratique.

14. Sur la scène mondiale, l'accord historique entre Israël et l'OLP est le fait le plus marquant. En réponse aux demandes des principales parties au processus de paix, la Banque mondiale a fourni un soutien économique dans les territoires occupés. La Banque a déjà commencé à établir un fonds d'affectation spéciale d'un montant de 53 millions de dollars au titre de l'assistance technique, de la formation et de la formulation des projets, et d'un projet d'aide d'urgence qui doit être cofinancé par d'autres donateurs et sera axé sur l'infrastructure sociale et physique indispensable, notamment le soutien logistique à la mise en place de la nouvelle administration. En outre, la Banque cherche à obtenir l'approbation d'un montant de 50 millions de dollars, à des conditions de faveur, pour commencer à consentir des prêts à Gaza.

15. Au cours de l'exercice budgétaire 1993, la Banque mondiale a ouvert de nouveaux crédits d'un montant record de 23,7 milliards de dollars. Dans sa lutte contre la pauvreté, la Banque a adopté une stratégie double consistant d'une part à appuyer une croissance tirant parti de la véritable ressource des pauvres, leur travail, et d'autre part à faciliter l'accès de tous aux services sociaux essentiels, notamment les soins de santé primaires, la nutrition, l'éducation et la planification de la famille.

16. Dans le contexte de la coopération croissante pour lutter contre la pauvreté, la Banque se félicite du prochain Sommet mondial pour le développement social. Elle collaborera étroitement avec d'autres institutions du système des Nations Unies pour fournir l'appui technique et prendra activement part aux préparatifs. La Banque participe également à ceux de la Conférence internationale sur la population et le développement.

(M. Boucher)

17. Pour renforcer l'appui à l'effort de réduction de la pauvreté, l'Association internationale de développement (IDA) a besoin de ressources. Aussi, la Banque mondiale se félicite-t-elle qu'un montant de 18 milliards de dollars ait été récemment réuni au titre de la reconstitution des ressources de ce guichet qui accorde des prêts à des conditions de faveur. Si l'on tient compte des reports estimés à 4 milliards de dollars, les crédits consentis à des conditions de faveur pourraient atteindre 22 milliards de dollars au cours des exercices 1994-1996. Comme dans les années précédentes, entre 40 et 50 % de ces fonds seront alloués à l'Afrique.

18. Après la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, la Banque mondiale a renforcé son appui au développement durable. Au cours de l'exercice budgétaire 1993, un montant record de 2 milliards de dollars a été consacré à la protection et à l'amélioration de l'environnement. En vue de la mise en oeuvre d'Action 21, la Banque mondiale collabore étroitement avec la Commission du développement durable et le Comité interorganisations du développement durable. La Banque, de concert avec le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, a créé le Fonds pour l'environnement mondial, et la phase pilote en vue de la restructuration et de la reconstitution des fonds est sur le point de prendre fin. Au mois de juin 1993, le Fonds pour l'environnement mondial avait alloué 468 millions de dollars au titre de 53 investissements gérés par la Banque mondiale.

19. La Banque mondiale attache une importance cruciale à l'exécution efficace des projets qu'elle finance. Elle aide divers pays à exécuter 1 800 projets et programmes qui représentent environ 370 milliards d'investissements financés par elle, par d'autres organismes financiers et par les pays en développement eux-mêmes. La Banque mondiale s'efforce de simplifier la conception des projets, encourage les pays emprunteurs et les communautés concernées, notamment les pauvres, à participer davantage à la conception et à l'exécution des projets, s'attache à améliorer le suivi des objectifs des projets et, de façon plus générale, à insister sur le caractère durable des projets.

20. Tout en préservant les rapports de confiance qu'elle entretient avec ses emprunteurs et la nécessité de maintenir le caractère confidentiel de certaines informations, la Banque publie un vaste éventail de documents, y compris les rapports d'évaluation par son personnel des projets approuvés, les rapports nationaux économiques et par secteur, les études d'impact sur l'environnement des projets de la Banque, et divers documents directifs sectoriels. La création d'un centre d'information facilitant l'accès aux informations sur les orientations, les documents techniques et les activités opérationnelles de la Banque accélérera l'application de ces mesures.

21. La Banque a récemment créé un groupe d'inspection conçu pour compléter les tâches et les fonctions des mécanismes existants de contrôle de la qualité dans la formulation et l'exécution des projets. Ce groupe ne sera pas un rouage ordinaire dans le fonctionnement de la Banque mondiale, mais jouera en revanche le rôle de filet de sécurité à utiliser dans des circonstances exceptionnelles lorsque ses propres politiques et procédures n'auront peut-être pas été suivies comme il convient.

22. M. BABA (Ouganda) dit que les changements intervenus en Afrique ont provoqué une restructuration économique et suscité un regain d'intérêt pour les organisations régionales. Dans de nombreux pays africains, le processus de démocratisation bat son plein. Plus de 24 pays ont changé de gouvernement en élargissant la participation de la population, d'autres s'orientent dans cette voie. Dans l'ensemble du continent, de nouveaux dirigeants cherchent à mettre au point et à trouver de nouvelles formes de gestion des affaires publiques à même d'améliorer la vie du citoyen ordinaire tout en tenant compte des réalités économiques.

23. Les économies de la plupart des Etats africains sont dans le marasme. La dette de l'Afrique subsaharienne atteint environ 178 milliards de dollars, ce qui représente à peu près 109 % de son produit intérieur brut. Il n'y a pratiquement pas eu de nouveaux investissements intérieurs et les investissements étrangers ne représentent que 1,2 % des investissements mondiaux. L'aide publique au développement (APD) exprimée en termes réels demeure stationnaire. En termes réels, les apports d'aide exprimés en dollars ne sont pas plus importants qu'en 1980.

24. L'Organisation accorde une place disproportionnée au maintien de la paix et n'a pas encore fait une place comparable à la crise du développement dans les pays en développement. Les nombreux engagements pris en faveur du renforcement de la coopération internationale et du développement économique ne sont toujours pas honorés. La mise en oeuvre d'Action 21 a à peine commencé, les engagements concernant les ressources financières et les transferts de technologie n'ont pas encore été respectés et le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 n'a pas encore vu le jour. Tous les pays en développement, en particulier ceux de l'Afrique subsaharienne, sont fort déçus par la non-exécution de ces engagements.

25. L'Afrique a besoin d'un système d'incitation à l'investissement similaire à celui qui existe dans d'autres régions. Il ne peut y avoir de croissance dans le continent sans investissements considérables dans le domaine des ressources humaines. Les universités africaines manquent de ressources et souffrent d'un exode des compétences, de la détérioration des infrastructures et d'un grave retard technique.

26. Le service de la dette empêche les pays africains de faire bénéficier leur population d'un niveau de vie suffisant pour qu'elle exerce ses droits fondamentaux à l'alimentation, au logement, à l'habillement, à l'emploi, aux soins médicaux, à l'irrigation et à un environnement sain. Le poids actuel du service de la dette constitue un obstacle majeur au développement durable. Il convient par conséquent de prendre des mesures concrètes pour corriger cette situation inacceptable d'un point de vue moral, économique et environnemental.

27. Il faut renforcer et soutenir les organisations économiques régionales. Elles devraient étoffer leurs liens avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Banque africaine de développement (BAfD) et la CNUCED qui devraient, à leur tour, établir des liens plus étroits entre elles afin de mieux seconder les organisations économiques régionales. Jusqu'à présent, peu a été fait afin de promouvoir une telle coopération.

28. M. KHARRAZI (République islamique d'Iran) dit que dans un monde économiquement interdépendant, le problème le plus grave auquel se heurtent les pays en développement est l'incertitude des tendances économiques mondiales. Les pays en développement sont plus vulnérables aux fluctuations de l'économie mondiale; pour cette raison, sans un climat économique international favorable, ils ont peu d'espoir de revitaliser leur économie. Malheureusement, ces pays, dont la population représente 80 % de la population mondiale, ont aussi été exclus des décisions de politique économique, en dehors du système des Nations Unies. Il est possible que le Conseil économique et social, tel que réorganisé, particulièrement au plus haut niveau, à participation ministérielle, constituerait une instance plus appropriée pour la coordination des politiques. Le Conseil se caractérisant par la transparence, la démocratie et une représentation équitable, il est regrettable que l'on n'ait pas encore compris à son plus haut niveau le rôle important qu'il pourrait jouer dans l'économie mondiale.

29. Au moment où l'APD est en diminution et où l'incertitude règne concernant les contributions volontaires aux divers fonds et programmes des Nations Unies, on distingue une tendance troublante qui consiste à accorder aux pays en développement uniquement des capitaux à court terme qui mettent en danger de nombreux projets de développement en cours. La délégation iranienne appuie la "démarche tripartite" proposée par les ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 en vue de résoudre la question du fardeau de la dette, qui demeure intolérable. Parallèlement, les institutions financières internationales et les créanciers commerciaux devraient alléger la dette des pays en développement qui n'ont pu respecter leurs obligations, non par mauvaise volonté, mais à cause de la baisse imprévue de leurs recettes d'exportation et des conséquences des politiques d'ajustement. Il est essentiel que l'aide financière extérieure soit suffisante pour appliquer les mesures d'ajustement et les réformes. L'évolution récente de la situation politique dans le monde, la diminution de l'APD et la demande accrue de ressources et d'investissements dans les pays en développement et dans les pays en transition rendent plus urgente que jamais la convocation d'une conférence internationale sur le financement du développement. La délégation iranienne espère que les détails d'une telle conférence seront mis au point lors de la session en cours de l'Assemblée générale.

30. Les décisions relatives aux grands investissements, en particulier la formation de capital dans les activités liées au commerce, dépendent de l'aboutissement des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay. Leur paralysie est elle aussi une cause d'incertitude dans une économie mondiale où le protectionnisme ne cesse de marquer des points. Il est paradoxal que les partisans d'une économie de marché à l'échelon national ne s'attachent pas à mettre en place un système commercial libre, transparent et non discriminatoire au niveau international. Certains pays développés ont adopté en outre une attitude injuste en matière de coopération économique internationale en subordonnant l'aide au développement à des considérations politiques.

31. De nombreux engagements adoptés dans le cadre d'Action 21 au sujet du développement durable dans les pays en développement n'ont pas été honorés. La délégation iranienne espère que les promesses faites par les pays développés lors de la première session de fond de la Commission du développement durable seront tenues. En conclusion, la délégation iranienne considère que le renforcement de la coopération multilatérale exige non de nouveaux instruments

(M. Kharrazi, République islamique d'Iran)

mais plutôt une volonté politique d'appliquer les instruments existants, tels que la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, Action 21 et les documents finals adoptés par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa huitième session.

32. M. AMMARIN (Jordanie) fait observer que la croissance démographique au XXe siècle a été prodigieuse, la population étant passée de 1,5 milliard au début du siècle à 5,5 milliards à l'heure actuelle et devant atteindre, d'après les prévisions, 8,5 milliards en l'an 2025; sa délégation attache donc une grande importance à la Conférence internationale sur la population et le développement qui doit se tenir au Caire en 1994.

33. L'eau est une question dont l'importance a été sous-estimée. Plus de la moitié de la population mondiale n'a pas accès à une eau salubre ni à un approvisionnement fiable et les maladies transmises par l'eau sont l'une des principales causes de décès dans les pays en développement. La politique de l'eau a toujours constitué une menace contre la paix et la sécurité dans plusieurs régions du monde. La Jordanie, qui est située dans une région où les ressources en eau sont très limitées, attache une importance particulière à un règlement pacifique au Moyen-Orient, qui aiderait les pays de la région à résoudre le problème de l'eau qui leur est commun.

34. La Jordanie espère aussi que la communauté internationale allégera le fardeau de la dette pour la Jordanie comme pour de nombreux autres pays en développement. Elle attache une grande importance à l'aboutissement des négociations d'Uruguay, en particulier parce que si l'on ne réussit pas à mettre en place un système commercial juste et équitable, cela aura des conséquences négatives sur les réformes démocratiques en cours dans de nombreux pays en développement.

35. Le renforcement de la coopération régionale encouragera le dialogue et la coopération Nord-Sud. La signature par la Jordanie et Israël d'un calendrier relatif à l'instauration de la paix marque une étape importante vers la coopération régionale sur des questions telles que l'eau, le développement, les réfugiés et le financement. La Jordanie soutient sans réserve le développement durable, et a été un des premiers pays de la région à mettre en place une stratégie de protection de l'environnement. Elle a ratifié la Convention sur la diversité biologique et la Convention-cadre des Nations Unies concernant les changements climatiques. Le financement demeure le principal obstacle à la mise en oeuvre d'Action 21, en particulier parce que de nombreux pays en développement, dont la Jordanie, doivent encore lutter contre le sous-développement lui-même.

36. M. SYED SHAH (Bangladesh) dit que la détérioration de la situation économique dans la plupart des pays en développement au cours de l'après-guerre froide est véritablement troublante. Un cinquième de la population mondiale continue de vivre dans la pauvreté absolue et la situation économique des pays les moins avancés ne s'est pas améliorée. Bien que les pays en développement soient responsables au premier chef de leur développement socio-économique, ils ne pourront continuer à réformer leur économie, à rendre leur secteur public

(M. Syed Shah, Bangladesh)

plus efficace et à promouvoir l'entrepreneuriat privé sans un climat international favorable. Une stratégie pour le développement durable de ces pays doit être fondée sur un accroissement du courant des ressources en faveur du développement. Le Bangladesh appuiera toutes mesures réalistes visant à mobiliser des ressources supplémentaires en faveur du développement. Il craint aussi que l'intégration régionale dans le monde développé ne conduise à une nouvelle limitation des importations en provenance des pays en développement. L'aboutissement des négociations d'Uruguay élargira l'accès des produits des pays en développement aux marchés, ce qui aidera à relancer leur croissance et leur développement.

37. Jusqu'à présent, la réaction internationale au problème de la dette extérieure a été insuffisante. La délégation du Bangladesh espère que cette question sera abordée différemment à l'avenir, en particulier en ce qui concerne la dette des pays les moins avancés, qui représente près des trois quarts du produit intérieur brut de l'ensemble de ces pays.

38. La dégradation de l'environnement est un problème grave dans les pays en développement et le Bangladesh se félicite des résultats de la première session de fond de la Commission du développement durable qui constitue une première étape vers la mise en oeuvre d'Action 21. Le Bangladesh considère que les groupes de travail ad hoc intersessions à composition non limitée sur le financement et la technologie élaboreront des stratégies concrètes à cette fin.

39. La délégation du Bangladesh attend avec impatience le rapport du Secrétaire général sur l'agenda pour le développement et espère qu'il sera axé sur la situation économique déplorable des pays les plus pauvres du monde. Les textes de consensus existants, tels que la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, l'Engagement de Carthagène, et Action 21 constituent une bonne base pour le rapport. La délégation bangladaise considère que l'Organisation des Nations Unies est l'instance toute désignée pour débattre de ce rapport.

40. La situation alarmante des pays les moins avancés, déjà soulignée dans les déclarations faites par le représentant de la Belgique au nom de la Communauté européenne et le représentant de la Finlande au nom des pays nordiques, mérite que la Commission lui accorde une attention particulière pendant la session en cours. Les ministres des pays les moins avancés qui participent à la session en cours de l'Assemblée générale se sont réunis pour examiner les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés. Il convient de tenir compte au plus vite de leurs recommandations. La communauté internationale doit seconder les efforts faits par les pays les moins avancés pour éliminer la pauvreté, développer les relations commerciales, attirer les investissements étrangers, faire face aux catastrophes naturelles et d'origine anthropique, protéger l'environnement et appliquer les réformes économiques.

41. Le programme de développement socio-économique du Bangladesh a mis l'accent sur la valorisation des ressources humaines, la régulation de l'accroissement de la population, la vaccination des enfants, l'enseignement primaire universel et la production agricole. Le programme de nutrition de base Dal-Bhat à

/...

(M. Syed Shah, Bangladesh)

l'intention des pauvres, lancé par le Premier Ministre, a permis de réduire la pauvreté. Mais les efforts déployés par le Bangladesh sont souvent contrecarrés par des catastrophes naturelles telles qu'inondations et cyclones ou par des problèmes écologiques – la sécheresse et la désertification dans la partie septentrionale du pays et l'accroissement de la salinité du fait de la pénurie saisonnière d'eau dans le sud-ouest. Le Bangladesh espère recevoir un appui international pour résoudre ces problèmes.

42. M. OLANIYAN (Organisation de l'unité africaine) dit qu'au cours de l'année écoulée, la pauvreté s'est aggravée dans de nombreux pays d'Afrique, que ce soit en zone urbaine ou en zone rurale, en raison du taux élevé d'inflation et de chômage, des effets tardifs du ralentissement du commerce extérieur dans les années 80 et de la lenteur de la croissance économique, incapable de suivre le même rythme que l'accroissement démographique. Non moins de 33 pays d'Afrique ont adopté des réformes économiques prévoyant, notamment, la libéralisation des échanges, la réduction des dépenses publiques, ainsi que la privatisation et la dévaluation mais ils n'ont pas connu une croissance appréciable faute de l'aide extérieure indispensable.

43. L'Organisation de l'unité africaine (OUA) appuie pleinement les mesures favorisant le développement durable prévues dans le programme Action 21. Elle se félicite de ce que la Commission du développement durable ait tenu sa première session de fond et de ce que le Fonds pour l'environnement mondial ait convoqué une réunion extraordinaire de ses participants à Washington en septembre 1993. En particulier, elle est satisfaite des progrès obtenus jusqu'à présent en ce qui concerne l'élaboration d'une convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou par la désertification, particulièrement dans les pays africains où ces deux phénomènes s'opposent souvent à la croissance et au développement économique. L'OUA espère que la Convention sera prête à être adoptée d'ici à juin 1994 mais cela dépend de la volonté politique de la communauté internationale.

44. L'OUA prend acte avec satisfaction de l'intention d'établir un agenda pour le développement qui viendrait compléter utilement le programme Action 21. Un tel agenda serait encore plus utile s'il tenait compte aussi de la nécessité d'une initiative concernant les perspectives et la participation des citoyens des pays en développement au développement économique, comme il est proposé dans le document A/48/142. En ce qui concerne l'importance de la coopération Sud-Sud, M. Olaniyan dit que l'OUA se félicite de ce que l'ONU et ses organismes appuient la mise en oeuvre du rapport de la Commission Sud, en particulier pour ce qui est de susciter une prise de conscience dans le sud de ses potentialités, de renforcer la coopération dans le domaine de l'éducation et d'accroître la coopération dans les secteurs du commerce, de l'industrie et des affaires. Il espère que cet appui sera maintenu.

45. L'OUA espère qu'en 1993 la communauté internationale renouvellera son attachement au Nouvel ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Plus que jamais, il est nécessaire d'accroître l'appui financier extérieur en raison des sorties nettes de capitaux liés au service de la dette des pays d'Afrique, qui voient diminuer leurs recettes en devises en raison de la baisse des cours des produits de base, d'une réduction de la demande et des difficultés à accroître l'offre. La création d'un fonds de

(M. Olaniyan)

diversification pour les produits de base africains aiderait fortement les pays d'Afrique à mettre en oeuvre leurs nouveaux programmes de développement dans le cadre d'une réforme économique, et à mettre en valeur leurs ressources humaines, s'industrialiser et développer leur infrastructure et leur agriculture. En particulier, ce fonds améliorerait beaucoup les recettes en devises des pays d'Afrique. Le PNUD a fourni une assistance technique appréciable pour l'élaboration d'un certain nombre de protocoles qui seront adoptés lorsque la Communauté économique africaine (CEA) créée en juin 1991 deviendra pleinement opérationnelle. L'OUA juge cet appui satisfaisant et espère qu'il sera renforcé.

46. Au sujet du système économique international, M. Olaniyan indique que le commerce, ainsi que les mouvements de capitaux et les transferts de technologie devraient être prioritaires. En priorité, on devrait aussi se pencher sur les problèmes dus au renforcement du protectionnisme par les pays industrialisés, au dirigisme commercial et aux mesures unilatérales, qui sont contraires aux règles et aux principes de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). Une issue satisfaisante du cycle de négociations de l'Uruguay permettrait aux exportations des pays en développement d'avoir plus facilement accès aux marchés mondiaux et lutterait contre le protectionnisme qui pèse sur le commerce mondial des produits agricoles et des textiles.

47. L'OUA accueille favorablement les initiatives prises par les pays développés pour réduire le fardeau de la dette extérieure et espère que ces pays poursuivront leurs efforts. La résolution AHG/Res.219 (XXIX) de l'OUA invite instamment la communauté internationale à renforcer les mécanismes existants et en créer de nouveaux pour résoudre le problème de la dette de l'Afrique. La gestion de la dette bilatérale dans le cadre du Club de Paris pourrait être améliorée et les conditions requises conformément aux principes de la Trinité-et-Tobago devraient être assouplies pour faciliter l'accès d'un plus grand nombre de pays à faible revenu. Il faudrait avoir recours plus largement aux remboursements de dette sous la forme de prises de participation ou de fournitures en nature. Surtout, il faudrait renforcer les possibilités des pays en développement dans le domaine du commerce extérieur en libéralisant le système des échanges commerciaux internationaux. Les difficultés d'accès aux techniques continuent de ralentir sensiblement la croissance et le développement économiques des pays en développement. A ce sujet, l'OUA se félicite des activités entreprises par l'ONU dans le domaine de la science et de la technique et préconise une coopération internationale accrue pour garantir le transfert de technologie au profit des pays en développement.

48. M. SOH (République de Corée) énumère divers facteurs qui ont ralenti la croissance économique au cours de l'année écoulée et souligne l'importance d'une démarche globale qui tienne compte de l'interdépendance entre le développement, la paix et la démocratie. Sa délégation est satisfaite des travaux préliminaires du Secrétaire général concernant le projet d'agenda pour le développement et juge satisfaisante la façon globale dont il aborde les questions économiques et sociales telles que celles qui sont liées à la pauvreté, à la santé et à l'éducation. Elle est, elle aussi, d'avis que le développement humain est un aspect essentiel du développement en général.

(M. Soh, République de Corée)

49. En ce qui concerne les activités opérationnelles de développement, ce sont les pays bénéficiaires qui sont les principaux responsables; l'approche-programme et l'exécution nationale des projets aideraient sensiblement les pays en développement. La question des bureaux provisoires de l'ONU devrait être abordée avec prudence. Ces bureaux devraient avoir pour principale mission de favoriser le développement économique selon les directives des pays hôtes.

50. On créerait un climat international favorable au commerce et au développement en accroissant les ressources financières disponibles pour le développement, en permettant aux pays en développement d'accéder plus largement aux marchés des pays développés, en éliminant les obstacles et en améliorant les termes de l'échange. La délégation de la République de Corée se prononce pour une conclusion rapide et harmonieuse des négociations de l'Uruguay, qui devrait rétablir la confiance dans le système commercial multilatéral. Les pays devraient éviter le régionalisme économique et la constitution de blocs commerciaux qui risquent de créer des discriminations à l'encontre des pays qui n'en font pas partie. Il conviendrait d'encourager l'ajustement industriel afin d'accroître le plus possible les atouts qui résultent de l'avantage comparé et de constituer un système de complémentarité.

51. La délégation coréenne espère qu'un plan d'action détaillé sera adopté à la suite de la prochaine Conférence internationale sur la population et le développement afin de maîtriser la poussée démographique dans l'intérêt d'une croissance économique soutenue.

52. La délégation coréenne accueille favorablement les progrès accomplis jusqu'à présent en ce qui concerne la suite donnée à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et demande instamment aux pays développés d'adopter des mesures pour transférer les écotechniques aux pays en développement. Elle espère que la Commission du développement durable accordera un rang de priorité élevé à de tels transferts et elle se félicite de l'initiative prise par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et celui de la Colombie pour organiser une réunion préparatoire sur le transfert des écotechnologies.

53. La délégation coréenne espère que la restructuration et la revitalisation de l'ONU dans les domaines économique, social et autres suivront les principes et les lignes directrices exposés dans les résolutions 45/264 et 46/235 de l'Assemblée générale et que cette restructuration et cette revitalisation seront fondées sur le consensus. Elle est favorable aux mesures prises par le Secrétaire général pour réformer les secteurs économiques et sociaux du Secrétariat et renforcer la capacité opérationnelle de celui-ci.

54. En raison de la multiplication des situations d'urgence dans le monde entier, il est indispensable d'accroître la coopération et la coordination entre les organismes chargés des secours. La délégation coréenne appuie les efforts de coordination renforcée déployés par l'Organisation des Nations Unies par l'intermédiaire de son Département des affaires humanitaires. En raison de leur détermination courageuse, elle rend aussi hommage à tout le personnel et à tous les organismes qui participent à des activités de secours humanitaire, en particulier à ceux qui travaillent dans des circonstances dangereuses. Des mesures devraient être prises pour assurer la sécurité de ces personnes.

55. M. ELIASHIV (Israël) dit que sa délégation attend avec intérêt les résultats concrets des activités de suivi liées à la Conférence sur l'environnement et le développement, à la huitième session de la CNUCED, au nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique et à la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement ainsi que de celles qui seront liées à la prochaine Conférence internationale sur la population et le développement, au Sommet mondial pour le développement social et à la Conférence mondiale sur les femmes. L'ONU doit relever les défis socio-économiques d'une ère nouvelle et poursuivre avec énergie la restructuration et la revitalisation de ses activités dans les domaines économique et social.

56. L'un des principaux objectifs de la quatrième Décennie du développement consiste à renforcer la coopération internationale. A ce sujet, la délégation israélienne attend avec intérêt le rapport préliminaire du Secrétaire général sur le projet d'agenda pour le développement. En faisant le bilan de la mise en oeuvre de la stratégie pour la Décennie, il est indispensable non seulement de renforcer les efforts déployés en commun dans le sens voulu, mais aussi de tirer des conclusions appropriées des expériences et des échecs passés.

57. L'écart entre les normes et les moyens des pays riches et ceux des pays pauvres continue de représenter une menace plus grande pour la paix universelle et un affront plus intolérable pour la dignité humaine que tout ce qui peut résulter des imprudences et des excès reconnus dans le domaine écologique. Les solutions doivent être abordées de façon globale et générale et s'étendre à la mise en valeur des ressources humaines, à la protection de l'environnement, aux problèmes sociaux et démographiques, à la formation professionnelle, à la santé et l'éducation pour tous, au transfert des techniques, à l'élimination de la pauvreté et à la lutte contre l'abus des drogues. La mise en oeuvre du programme Action 21 ouvre de nouvelles perspectives de développement durable et les activités récentes de la Commission du développement durable, du Fonds pour l'environnement mondial, du PNUD et du PNUE faisant suite à la Conférence de Rio ont donné des résultats prometteurs.

58. La délégation israélienne convient qu'il est indispensable de trouver les moyens de résoudre les problèmes graves de la pauvreté, des privations et de la famine généralisées, de la dette extérieure et de la dégradation de l'environnement. La situation est particulièrement critique en Afrique. Le Gouvernement israélien a aidé de nombreux pays en développement à appliquer divers éléments d'une stratégie visant à développer les économies en transition pour sortir du cercle vicieux de la pauvreté dans les secteurs traditionnels pauvres et marginalisés.

59. La technique constitue un élément essentiel du développement durable et doit être adaptée aux besoins propres de chaque pays en développement. En Israël, les activités de recherche-développement technique concernant l'utilisation des ressources en eau ont donné d'excellents résultats. Israël attache une grande importance aux efforts concertés visant à lutter contre la désertification et appuiera la conclusion d'une convention négociée pour combattre la désertification.

(M. Eliashiv, Israël)

60. Le Gouvernement israélien insiste beaucoup sur la mise en valeur des ressources humaines qui est devenue un élément capital du progrès technique de son pays et un aspect caractéristique de sa coopération économique et technique étendue avec les pays en développement. Il faudrait que la question soit examinée plus avant par la Commission. En particulier, Israël, qui a aidé à former plus de 40 000 personnes originaires de pays en développement, particulièrement dans les domaines de l'agriculture et du développement des collectivités rurales, est prêt à continuer à partager ses connaissances techniques avec tout pays intéressé et à jouer un rôle vigoureux dans les organisations internationales et dans le système de développement des Nations Unies, dans tous les secteurs où il peut le faire.

61. Rappelant les récents progrès vers l'instauration de la paix au Moyen-Orient, M. Eliashiv souligne les immenses possibilités de développement économique que recèle la région. Le Gouvernement israélien a présenté des propositions concrètes de coopération et de développement régional, entre autres en ce qui concerne le développement de l'agriculture en zone aride, les sources d'énergie non classiques, la protection de l'environnement, les techniques de dessalement, et les soins de santé. Les projets contribueront aussi à renforcer la confiance au profit de la paix. Le Gouvernement israélien espère que la paix s'étendra finalement à tous les pays voisins, de sorte qu'un règlement général dans la région permette à tous les pays de consacrer leurs ressources et leur énergie au développement économique et social, par une coopération authentique visant à instaurer une économie régionale ouverte. Une telle coopération serait aussi de l'intérêt du monde entier. M. Eliashiv conclut en exprimant l'espoir que les évolutions et les réalités récentes qui font date dans l'histoire de la région s'exprimeront à l'Assemblée générale.

62. M. MUTHAURA (Kenya) dit que la situation économique et sociale en Afrique subsaharienne est assez sombre, et que la région continue à enregistrer une croissance économique nulle ou même négative. Les perspectives de relance sont vagues en dépit des réformes économiques et politiques ambitieuses qui ont été mises en oeuvre par les pays de la région. Le fardeau de la dette des pays en développement, en particulier ceux d'Afrique subsaharienne, mérite tout particulièrement de retenir l'attention. Les diverses mesures prises jusqu'à présent par la communauté internationale, bien qu'opportunes, n'ont pas suffi à résoudre les problèmes fondamentaux que sont l'indispensable allègement du service de la dette, la relance de l'économie et la prise en compte des besoins à long terme du développement. Depuis la fin de la guerre froide, les courants de ressources pour le développement et pour les investissements se sont détournés des pays en développement au profit de régions comme l'Europe orientale et centrale. Si cette tendance ne s'inverse pas, elle risque d'entraîner la marginalisation des pays en développement, en particulier des pays africains. Les pays développés et les institutions financières multilatérales doivent d'urgence continuer à honorer leurs obligations internationales et accroître sensiblement le montant de leur APD, en améliorer les termes et la fournir sur une base sûre et prévisible. La délégation kényenne appuie sans réserves la convocation d'une conférence internationale sur le financement du développement.

63. L'aggravation des tensions et des déséquilibres commerciaux mondiaux, conjuguée à la détérioration des termes de l'échange des pays en développement, préoccupe beaucoup le Kenya. Ce sont les pays très dépendants de leurs

(M. Muthaura, Kenya)

exportations de produits de base, en particulier les pays africains, qui ont été les plus gravement touchés. Une action internationale concertée pour redresser la situation dans le secteur des produits de base devrait comprendre un élargissement de la participation aux accords internationaux sur les produits de base, les investissements directs nécessaires pour soutenir la diversification des produits de base, entreprise par les pays en développement exportateurs, et le transfert des technologies requises par ces pays pour réaliser cet objectif. Il est également grand temps de convoquer une conférence internationale pour traiter des divers aspects des problèmes des produits de base, comme l'a recommandé la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

64. Le commerce international se caractérise par des mesures de libéralisation des échanges adoptées par les pays en développement, des menaces persistantes de protectionnisme de la part des pays développés et la création de blocs commerciaux dans diverses régions du monde. Si les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay ne sont pas menées à bien d'ici le 15 décembre, ce sera un coup grave pour le système commercial libre, transparent, ouvert, discipliné et non discriminatoire que ces négociations sont censées instaurer.

65. Le Kenya a entrepris un programme d'ajustement structurel ambitieux visant à libéraliser toute l'économie du pays, mais ce processus a des répercussions négatives sur la population, surtout les couches pauvres et défavorisées. Le Kenya et les autres pays dans la même situation ont besoin d'un appui soutenu pour que leurs réformes structurelles aient le temps de porter leurs fruits. Des fonds suffisants et des conditions de prêt réalistes sont essentiels.

66. Le suivi de la Conférence de Rio et les programmes mis en oeuvre pour appliquer l'Action 21 doivent être spécialement axés sur la réalisation du développement durable et le soulagement de la pauvreté. D'autre part, les pays en développement doivent avoir accès à d'importantes ressources additionnelles et aux écotecnologies voulues pour compléter les efforts qu'ils déploient au niveau national. La délégation kényenne se félicite des progrès réalisés jusqu'à présent dans l'application de la résolution 47/188 de l'Assemblée générale sur l'élaboration d'une convention internationale sur la lutte contre la désertification, ainsi que de la résolution 47/191 sur les arrangements institutionnels pour le suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. En ce qui concerne ces derniers arrangements, l'orateur souligne le rôle central qui est attribué au PNUE à cet égard dans le chapitre 38 d'Action 21. La délégation kényenne souhaite également souligner le rôle accordé au Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) dans l'application d'Action 21, en particulier à une époque où les établissements humains de nombreuses régions du monde sont dans un état de délabrement intolérable. Cette situation est encore aggravée par les guerres civiles et les catastrophes naturelles. Il convient de fournir au PNUE et au Centre les ressources financières et humaines dont ils auront besoin pour faire face à ce surcroît de responsabilités. Le poste vacant de directeur exécutif du Centre devrait être pourvu. Le Kenya continuera à fournir toute l'assistance nécessaire, en sa qualité de pays hôte du PNUE et du Centre.

(M. Muthaura (Kenya))

67. Enfin, une préparation adéquate est essentielle pour assurer le succès de la prochaine Conférence internationale sur la population et le développement, du Sommet mondial pour le développement social et de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II).

68. M. YOUSIF (Soudan) dit que, si l'on veut éviter une catastrophe économique majeure, la communauté internationale devrait ne pas se borner à s'occuper du maintien de la paix et du financement des activités de maintien de la paix mais, conformément à l'Article 55 de la Charte, s'efforcer réellement de favoriser le relèvement des niveaux de vie et la solution des problèmes économiques. La pauvreté, la faim, la dégradation de l'environnement, les maladies endémiques, la stagnation économique, le fardeau de la dette, l'érosion du système commercial mondial, aggravée par l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations d'Uruguay, l'afflux de réfugiés, la sélectivité et la politisation de l'assistance fournie par les pays industrialisés sont autant de facteurs qui ont contribué à la situation critique actuelle. Des pays comme le Soudan ont mis en oeuvre des programmes d'ajustement structurel dont les coûts sociaux élevés menacent leur stabilité. Mais les réformes accomplies n'ont pas bénéficié d'un appui proportionnel de la part de la communauté internationale. Au contraire, le droit du Soudan de voter aux réunions du Fonds monétaire international (FMI) a été suspendu, de même que son droit de recevoir 400 millions de dollars d'aide au développement social aux termes de la Convention de Lomé.

69. Le Soudan a entrepris un plan triennal de relance économique qui a ralenti le déclin de l'économie, porté le taux de croissance à plus de 10 %, renforcé l'autosuffisance et ramené l'inflation à 45 %. Ce plan vise à améliorer l'infrastructure, tout en renforçant l'aide sociale. Un rôle plus important a été attribué au secteur privé et des facilités sont prévues pour attirer les investissements étrangers.

70. Les pays en développement se voient de plus en plus refuser l'accès aux marchés et aux investissements étrangers. Ils succombent sous le poids de leurs dettes et ils leur est très difficile d'acquérir les technologies nécessaires. En général, ils souffrent tous de l'ordre financier et commercial mondial actuel. L'Afrique, en particulier, est victime de la pire récession internationale depuis la deuxième guerre mondiale. Pendant les 10 dernières années, les pays industrialisés ont manqué à leur engagement de consacrer à l'aide publique au développement un montant correspondant à 0,7 % de leur produit national brut (PNB). L'augmentation des taux d'intérêt s'est accompagnée d'une érosion des recettes tirées des produits de base. Les ressources libérées par le désarmement devraient être réorientées vers l'assistance au développement et faciliter la baisse des taux d'intérêt, l'annulation des dettes et l'octroi de prêts à des conditions favorables. L'orateur appuie la convocation d'une conférence internationale sur le financement du développement qui devrait donner la priorité aux pays les moins avancés et à l'Afrique.

71. L'endettement extérieur constitue un obstacle majeur au développement et menace la stabilité sociale. Ce serait une catastrophe économique et sociale si la communauté internationale n'assumait pas ses responsabilités et n'adoptait pas une approche coordonnée, tripartite et souple, réunissant pays débiteurs, pays créanciers et institutions financières dans la recherche d'une solution

(M. Yousif, Soudan)

radicale et satisfaisante. Le processus de décision dans les institutions financières internationales devrait être démocratique et reposer sur des considérations purement économiques, et non sur des facteurs politiques, comme on le constate dans le cas du Soudan.

72. Ce n'est que grâce à l'autosuffisance et à une coopération complète entre les pays du Sud que les pays en développement pourront réaliser leur développement. La participation de la population est essentielle pour l'autosuffisance, et la priorité devrait être accordée au secteur agricole; car la pauvreté, la faim et la malnutrition ne peuvent être éliminées que grâce à une augmentation de la production alimentaire. Le Soudan, avec ses vastes terres arables et ses ressources naturelles, pourrait devenir le grenier de l'Afrique et des pays arabes, s'il bénéficiait d'une aide extérieure suffisante. Il est déjà parvenu à l'autosuffisance céréalière et sucrière, mais il n'a pas été en mesure d'exporter ses récents excédents de céréales, en raison des facteurs politiques susmentionnés.

73. Le facteur humain est crucial pour le développement. Il est par conséquent essentiel de garantir le droit à l'éducation, à l'emploi et à la santé. Le Soudan offre la possibilité de s'instruire à tous les enfants et a adopté un programme général d'élimination de l'analphabétisme. Dix nouvelles universités ont été créées. Le rôle des femmes dans le développement est encouragé par des programmes de développement familial et rural. Les jeunes, qui constituent la majorité de la population, participent déjà activement au développement.

74. La délégation soudanaise appuie la coordination entre le Mouvement des pays non alignés et le Groupe des 77 et attache une grande importance au nouveau Comité de coordination. L'orateur appuie la proposition de la Commission Sud concernant la création d'un mécanisme de financement du commerce mondial qui compenserait la pénurie de capitaux étrangers en offrant des prêts à court terme. Ce financement devrait de préférence être assuré par les pays en développement eux-mêmes sur la base de l'autonomie collective.

75. Afin de remédier à la détérioration de la situation économique de l'Afrique, il conviendrait de l'aider à mettre en valeur ses ressources inexploitées et à financer les projets de développement. Des sommes énormes ont été dépensées pour organiser des conférences sur le développement en Afrique, mais le continent n'a pas reçu la part qui lui revient de cette assistance. Le Soudan n'a pas même été invité à la Conférence internationale sur le développement de l'Afrique récemment organisée à Tokyo. Les millions qui ont été dépensés pour les forces de maintien de la paix en Somalie auraient suffi pour réaliser de vastes projets de développement en Afrique.

76. Vu l'accroissement de l'écart entre les pays en développement et les pays industrialisés, il est plus que jamais impératif de fonder les relations économiques sur de nouvelles bases de justice et d'égalité des chances. L'orateur réclame l'application intégrale du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés et appuie la Déclaration adoptée par la Réunion ministérielle des pays les moins avancés.

(M. Yousif, Soudan)

77. Le suivi et l'application des recommandations du Sommet planète Terre de Rio, et en particulier d'Action 21, sont également essentiels. A cet égard, l'orateur se félicite du rapport de la Commission du développement durable, ainsi que des résultats déjà obtenus par le Comité intergouvernemental de négociation pour l'élaboration d'une convention internationale sur la lutte contre la désertification. Enfin, l'orateur attache une grande importance au programme de renforcement de la capacité d'appliquer Action 21 du PNUD (Capacité 21).

78. M. JAYANAMA (Thaïlande) dit que le Sommet de Rio a dégagé un consensus mondial sur le développement durable, mais qu'après cette redéfinition du développement, qui constituait une première étape, il faut désormais rédiger un programme précis. La Thaïlande est convaincue aussi que l'action de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines politiques et de la sécurité ne devrait pas être menée au détriment du développement. L'agenda pour le développement proposé devrait reposer sur des objectifs de paix, de développement et de démocratie. Il devrait être un instrument de coordination, faire la synthèse des accords intergouvernementaux pertinents touchant des programmes d'action et offrir un moyen de cerner de nouveaux domaines se prêtant à un consensus. Le développement social et l'écologie devraient devenir l'axe central des activités de développement. L'agenda pour le développement doit s'efforcer d'élaborer une politique plus cohérente et globale intégrant les questions de réaménagement et de reconstruction, les droits de l'homme, la démocratisation, l'établissement et le maintien de la paix. Mais des questions comme les droits de l'homme et la démocratisation ne devraient pas devenir des conditions préalables de l'aide au développement.

79. La Thaïlande s'est lancée dans une politique de libéralisation économique et politique mettant l'accent sur la démocratie, la primauté du droit, l'égalité et la justice sociale. Un environnement international propice à la mise en oeuvre des stratégies de développement des gouvernements se définit par la libéralisation des politiques commerciales mondiales, une répartition efficace des ressources et la compatibilité du commerce et de l'environnement. Le Gouvernement thaïlandais attache une grande importance au succès des négociations d'Uruguay qui devraient permettre d'instaurer un système commercial mondial libre et juste.

80. De par sa vocation universelle, l'Organisation des Nations Unies est le seul mécanisme international capable de contribuer à la réalisation du développement durable. La délégation thaïlandaise a étudié avec le plus grand intérêt le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/48/1) et espère que les trois nouveaux départements créés au sein du Secrétariat conféreront une plus grande unité de dessein à l'ensemble des activités de développement. La délégation thaïlandaise est satisfaite de constater que le Département de la coordination des politiques et du développement durable sera chargé de coordonner la mise en oeuvre du Sommet planète Terre et les préparatifs du Sommet mondial pour le développement social. La Thaïlande compte bien participer aux groupes de travail intersessions de la Commission du développement durable. En ce qui concerne la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial, le Gouvernement thaïlandais est d'avis

(M. Jayanama, Thaïlande)

qu'elle devrait reposer sur les principes de l'universalité et de la transparence.

81. Au stade crucial actuel de la coopération internationale pour la croissance économique et le développement, la délégation thaïlandaise espère que l'Organisation des Nations Unies s'acquittera de son mandat initial qui est de devenir le mécanisme international chargé de favoriser le progrès économique et social de tous les peuples. Ces nouvelles perspectives s'accompagnent d'un nouveau réalisme. De saines politiques nationales traduisent la volonté politique de revitaliser l'Organisation des Nations Unies qui, en dépit des défis qu'elle doit relever, est encore le meilleur atout dont dispose l'humanité dans la quête de la paix et du développement et dans la défense des droits de l'homme.

82. M. CISSE (Sénégal) dit que comme l'ont constaté différentes études internationales, la croissance économique en Afrique est demeurée au cours de ces deux dernières années en deçà des espoirs. Aussi, la mise en oeuvre effective du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 s'avère-t-elle plus que jamais indispensable. Il est déplorable que le respect des engagements pris par la communauté internationale en vue de l'application de cet ordre du jour se fasse toujours attendre, particulièrement en ce qui concerne les ressources financières et la dette extérieure. La délégation sénégalaise accueille favorablement l'intérêt que le Secrétaire général a manifesté pour la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique en instituant un groupe de réflexion de haut niveau chargé de lui faire des suggestions. Pour leur part, les pays africains se sont efforcés d'honorer l'essentiel de leurs engagements au titre du nouvel Ordre du jour. C'est ainsi qu'en juin 1991 l'OUA a signé à Abuja un traité instituant la Communauté économique africaine, qui devrait entrer en vigueur incessamment. Au niveau national, les pays africains ont mis en oeuvre des politiques économiques plus saines en opérant des restrictions budgétaires, en consolidant les programmes de réforme et d'ajustement économique, tout en favorisant des mesures de privatisation et de rationalisation des entreprises publiques. Il est regrettable cependant que le remboursement de la dette extérieure consomme les ressources dégagées grâce à ces mesures. En outre, dans différentes parties du continent, les guerres civiles et les conflits régionaux annihilent tout effort de croissance économique. La délégation sénégalaise se félicite que le Secrétaire général ait proposé de créer un fonds de diversification des produits de base africains et attend avec intérêt son premier rapport sur la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour.

83. Nul doute que la prise de conscience croissante de la part de la communauté internationale de la nécessité de renforcer la coopération internationale pour le développement ait été à l'origine de l'agenda pour le développement, élaboré sur le modèle de l'Agenda pour la paix. L'agenda pour le développement devrait être conçu comme un instrument de coordination qui refléterait la volonté des entités du système des Nations Unies et des institutions issues des Accords de Bretton Woods d'oeuvrer dans le même but. Une place plus large devrait y être faite à l'écologie et au développement social, au côté de questions prioritaires telles que l'éradication de la pauvreté, la dette extérieure et le commerce international. Il faut également que l'agenda pour le développement complète l'Action 21, qui reflète déjà une bonne partie des préoccupations de la communauté internationale en matière de développement. Il est à déplorer qu'à ce jour les

/...

(M. Cissé, Sénégal)

fonds alloués en réponse aux recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement soient sensiblement en deçà du niveau escompté. A l'exception de quelques-uns, bon nombre de pays développés tardent à honorer leur engagement de consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement. La création de deux groupes de travail intersessions sur les ressources financières et le transfert de technologie devrait jouer un rôle primordial dans l'application concrète d'Action 21.

84. La Conférence internationale sur la population et le développement, ainsi que le Sommet mondial pour le développement social, qui devraient se tenir prochainement, contribueront de manière décisive à la mise en valeur des ressources humaines et à la promotion du développement durable, grâce à une prise de conscience sans précédent de la part de la communauté internationale de l'interdépendance croissante entre les nations du monde et de la nécessité impérieuse de promouvoir un nouveau partenariat fondé sur la solidarité et la sécurité collective.

85. M. GUILLEN (Pérou) dit que la situation économique actuelle, qui se caractérise par la mondialisation de l'activité, la division internationale du travail toujours plus marquée et la spécialisation de la production qui en découle et qui fait des sociétés transnationales des pièces maîtresses sur l'échiquier mondial augure mal de l'avenir économique du monde en développement. La crise de la dette demeure inquiétante; il faut y trouver rapidement une solution durable. La dette extérieure est étroitement liée au commerce : tant que les pays en développement ne pourront pas écouler plus librement leurs exportations sur les marchés extérieurs, ils auront le plus grand mal à s'acquitter de leurs obligations financières. Alors qu'ils ont fait de louables efforts pour libéraliser leur commerce extérieur et réduire les tarifs douaniers, les pays industrialisés multiplient les mesures protectionnistes, compromettant du même coup le succès des négociations d'Uruguay.

86. L'ONU devra être restructurée et revitalisée dans les domaines économique et social si l'on veut qu'elle puisse jouer pleinement son rôle et faire face aux changements intervenus sur la scène internationale. La délégation péruvienne attache une grande importance aux activités menées dans le domaine de l'environnement et du développement. L'excellent travail qu'entreprend la Commission du développement durable pourrait en faire l'un des axes de l'action des Nations Unies. Le manque de ressources continue cependant d'entraver l'application d'Action 21; c'est pourquoi les engagements pris en vertu du chapitre 33 d'Action 21 doivent être honorés.

87. L'un des principaux objectifs des organismes des Nations Unies est de promouvoir la coopération internationale pour le développement. Il faut donc établir un cadre dans lequel puisse s'inscrire un système international cohérent de coopération au développement. Les activités des institutions issues des Accords de Bretton Woods doivent être plus étroitement liées à celles des organismes des Nations Unies. L'agenda pour le développement, corollaire nécessaire de l'Agenda pour la paix, traitera de questions telles que le relèvement, la reconstruction et le développement, ainsi que des liens qu'entretient le développement avec la protection des droits de l'homme et la démocratisation, et aussi avec la paix.

(M. Guillen, Pérou)

88. Le PNUD a joué un rôle moteur dans la coopération multilatérale, tant sur le plan de son financement que sur celui de la gestion. La délégation péruvienne craint que les modifications apportées à la structure du PNUD et au système d'allocation des ressources se traduisent par des restrictions au niveau des programmes, ce qui ne manquera pas d'affecter les pays en développement. En raison du succès remporté par le PNUD aux niveaux opérationnel et technique, il faut maintenir la présence des coordonnateurs résidents sur le terrain. Il serait peut-être prématuré, toutefois, d'assigner à ces derniers des fonctions politiques dans le cadre de bureaux intégrés, car le rôle de l'Organisation en cette période d'après guerre froide ne pourra être clairement défini qu'après une discussion approfondie de l'Agenda pour la paix et de l'agenda pour le développement qui paraîtra prochainement.

89. M. KHANI (République arabe syrienne) dit que les pays en développement se doivent de prouver qu'ensemble, ils peuvent modifier l'ordre économique international, de sorte qu'il ne soit plus au service d'intérêts égoïstes. Les pays industriels continuent de ne porter qu'une attention distraite aux problèmes des pays en développement. Cependant, le Sommet de Rio a marqué un tournant dans le dialogue Nord-Sud et a été l'occasion pour tous les pays de chercher à prévenir les catastrophes qui menacent le globe. Le dialogue Nord-Sud doit être relancé afin de renforcer le dialogue Sud-Sud et promouvoir le développement du Sud. Le Groupe des 77 est la tribune tout indiquée pour poursuivre le dialogue Nord-Sud et pour oeuvrer à l'instauration d'un ordre économique mondial fondé sur la justice, si l'on veut rétablir la confiance et combler le fossé qui se creuse entre les pays industriels et les pays en développement. La délégation syrienne soutient toutes les tentatives visant à instaurer davantage de coopération et de coordination entre le Mouvement des pays non alignés et le Groupe des 77. La Conférence mondiale sur les droits de l'homme, qui s'est tenue récemment, a évoqué le droit au développement, qui est au coeur de la coopération économique internationale. C'est pourquoi il faut attacher une importance particulière à l'agenda pour le développement. Les pays en développement continuent de souffrir du sous-développement, de la pauvreté et du chômage, fléaux qui doivent être combattus à l'échelon mondial. La paix ne saurait être instaurée sans le développement et l'autosuffisance est l'un des principaux objectifs des pays en développement.

90. Le développement est l'affaire de tous; il exige de chacun qu'il consacre toute son énergie à l'instauration d'une société fondée sur la démocratie, la liberté et le pluralisme économique et politique. Les ajustements économiques doivent se fonder sur une analyse objective de la société et de l'économie concernées. Le secteur privé et l'esprit d'entreprise ont encore un rôle à jouer. Quant au secteur public, il faut le renforcer en lui accordant une plus grande marge de manoeuvre et plus d'autonomie administrative. Chaque pays doit être libre d'adopter ses propres politiques, pour autant qu'il respecte celles des autres. Le fait de subordonner l'aide au développement et les avantages commerciaux à la mise en oeuvre de politiques particulières est incompatible avec les principes démocratiques.

91. Conscient de l'importance des questions d'environnement, le Gouvernement syrien a créé un ministère de l'environnement et coopère avec les organisations internationales en vue d'élaborer une législation de protection de l'environnement.

La séance est levée à 18 h 10.